

Césure pour l'année universitaire 2025-2026

La campagne de candidature à une année de césure débute le 15 mai 2025 et se clôturera le 30 juin 2025. Cette année, les dossiers seront à déposer exclusivement sur l'application [ecandidat](#).

Pour rappel, la césure peut prendre, notamment, l'une des formes suivantes : une formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle l'étudiant ou l'étudiante est inscrit(e), une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger (contrat de travail, bénévolat, stage), un engagement de service civique, un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur.

Pour être recevables, les dossiers devront obligatoirement comprendre :

- le formulaire de demande de césure de Sorbonne Université ;
- la convention de césure ;
- un CV ;
- une lettre de motivation détaillant les modalités de la césure envisagée (objectifs, description du projet sur toute la période de césure, attendus de l'expérience, etc.) ;
- tout document venant appuyer la demande : attestation d'un organisme d'accueil prêt à s'engager sur la période, descriptif du contenu de la formation envisagée, attestation d'adhésion à une association, contrat de travail, etc.
- en cas de départ dans un pays soumis à l'avis du Fonctionnaire de Sécurité et de Défense, avis rendu ou récapitulatif de la demande.

A noter, comme indiqué sur la demande de césure, l'étudiant ou l'étudiante devra obtenir l'avis favorable du Directeur des études de l'UFR de Géographie et Aménagement qui accepte de l'accompagner pendant sa période de césure (échanges de mails, appels téléphoniques...), en écrivant à :

Vincent.Moriniaux@sorbonne-universite.fr

RAPPELS IMPORTANTS

Une demande de césure n'est pas de droit et ne vaut pas admission.

Avant d'entamer son année de césure, chaque étudiant ou étudiante devra donc

- être admis(e) en formation (à l'année envisagée pour la rentrée 2025),
- inscrit(e) administrativement (et non pédagogiquement),
- justifier d'une décision favorable indiquée sur sa demande de césure,
- et d'une convention de césure signée des différentes parties prenantes.

Laura Gatt (licence) et Nicolas Miletic (master), personnes référentes au sein du Service des Admissions et Inscriptions Administratives, sont joignables via Lettres-DFS-cesure@sorbonne-universite.fr